

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Du 3 janvier 2022 au 4 février 2022

Par arrêté n°25/21 du 19 octobre 2021, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°9 du PLU de la commune de La Fare les Oliviers.

Cette procédure va permettre de modifier les principes d'aménagement de l'OAP des Trompettes, et de modifier le règlement.

A cet effet, Madame CHARY Anne, notaire diplômée, en activité, a été désignée par la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision n°E21000111/13 du 6 octobre 2021.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers est composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme (Notice de présentation, Règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation du quartier des Trompettes) ;
- les pièces administratives ;
- les avis des personnes publiques associées et consultées ;
- deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de cette procédure. L'autorité compétente en matière d'environnement a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale (décision n° CU-2021-2966 en date du 23 novembre 2021). Cet avis est intégré également dans le dossier soumis à enquête publique.

Le dossier soumis à enquête publique sera consultable aux Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatiers, 13580 LA FARE LES OLIVIERS. Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00; et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 SALON DE PROVENCE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public aux Services Techniques de la commune et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification-9-plu-la-fare-les-oliviers>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

modification-9-plu-la-fare-les-oliviers@mail.registre-numerique.fr

Il sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la commune de La Fare les Oliviers aux adresses suivantes :

<https://www.agglomere-provence.fr> et <https://www.lafarelesoliviers.com/>

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers :

- *Le lundi 3 janvier 2022 de 08h30 à 11h30 ;*
- *Le mardi 18 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ;*
- *Le vendredi 4 février 2022 de 13h30 à 16h00.*

A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

- *Le jeudi 13 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ;*
- *Le jeudi 27 janvier 2022 de 13h30 à 16h30.*

La Division Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.63 /mail : severine.bellon@agglomere-provence.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais. Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatiers, 13580 LA FARE LES OLIVIERS et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers, à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites internet : <https://www.agglomere-provence.fr> ; <https://www.lafarelesoliviers.com/>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n°9 du PLU de La Fare les Oliviers sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

**Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais**

Nicolas ISNARD